



AVIS DE PROMULGATION

Avis public est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford tenue le 4 mars 2025, le règlement suivant a été adopté :

RÈGLEMENT NUMÉRO 487-25-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 487-17, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LA DÉLÉGATION AUX FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

Ledit règlement est disponible à l'Hôtel de ville au, 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web : www.ville.bedford.com .

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bedford, ce 12 mars 2025.

M^e Catherine Nadeau, OMA
Directrice générale adjointe et greffière